



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT – CONTRAT DE VILLE DE ROMANS SUR ISERE

La MJD ou Maison de justice et du Droit, est une structure visant à organiser une présence juridique de proximité et un accueil des victimes, sur un territoire éloigné des tribunaux et des centres d'information juridique. Un de ses principaux enjeux est d'offrir un accès facilité au droit pour les publics en difficulté. Retour sur une expérience réussie à Romans-sur-Isère.

Avant tout une structure d'accueil et d'information de proximité

L'ouverture au public de la MJD a eu lieu en décembre 2001. L'objectif, lors de la création de la MJD de Romans, était de proposer un espace d'accueil de proximité concernant les questions juridiques. Mais, au-delà de l'accueil du public, cette structure contribue au développement des modes de règlement amiable des litiges d'ordres civile et administratif. Elle permet également de répondre de manière adaptée à la petite délinquance quotidienne.

Les financements « spécifiques » de la politique de la ville portent essentiellement sur les bâtiments, l'entretien, le budget communication et le poste de coordination, au sein de la maison de justice et du droit. Le ministère de la justice met un greffier à disposition, en complément. Ce dispositif n'aurait donc pas vu le jour sans apport financier de la politique de la ville.

Cette action se traduit, tout d'abord, par une présence de l'information au plus près des habitants les plus défavorisés, complétée par des permanences d'accueil du public assurées par des professionnels spécialisés ou généralistes. Le développement de cette structure a principalement permis de répondre aux besoins d'information : 5881 entretiens ont été réalisés en 2005, dont 55% avec des femmes, et 4502 appels téléphoniques ont été reçus.

Par ailleurs, la structure a permis d'assurer une présence juridique de proximité. Cela se traduit notamment par l'application des

mesures pénales alternatives au parquet, le suivi des peines et la mise en place d'un service d'insertion des sortants de prison. De plus, la MJD se charge de la réalisation des rappels à la loi pour les mineurs, en lien avec les permanences de la Protection judiciaire de la jeunesse. Cette présence juridique de proximité se concrétise aussi par une gestion des conflits quotidiens, par la MJD, avec les conciliateurs de justice et le médiateur de la République.

Des impacts positifs en terme d'accès au droit facilité et d'accueil des victimes

Le troisième axe, parmi les objectifs de la structure, est de faciliter l'accès au droit, notamment des publics défavorisés. Cela passe par une mise à disposition de l'information juridique sur rendez-vous, avec notamment l'accès aux documents répertoriés et des consultations gratuites, avec des avocats généralistes, des avocats d'enfants, des avocats spécialisés sur l'information des femmes, mais aussi des consultations avec des notaires et des huissiers. Les consultations sont gratuites.

Les permanences quotidiennes de la structure, assurées par des juristes du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDF), permettent avant tout l'accueil et le suivi des publics victimes d'infractions pénales. Ces permanences se tiennent au bureau d'aide aux victimes. Des consultations de soutien psychologique ont aussi lieu sur rendez-vous et des permanences de la Direction départementale du travail – de l'emploi et de la formation (DDTEFP) et d'associations partenaires sont également organisées. Enfin, une permanence hebdomadaire de la MJD se tient dans le quartier de la Monnaie, classé en catégorie 1 de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Cette permanence est essentiellement organisée en direction des publics les plus éloignés géographiquement du centre, ou ayant des difficultés pour se déplacer.

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive

Une grande disponibilité et une approche multi- dimensionnelle, pour un partenariat organisé

La structure a aussi pour objectif d'organiser le partenariat et la concertation des professionnels sur le domaine juridique. Cet axe se concrétise par l'organisation de débats, d'expositions et d'interventions dans les collèges et les associations de proximité, pour des informations thématiques : sur le rôle de la MJD, sur le droit des femmes, la violence à l'école ... Par ailleurs, la MJD anime aussi des groupes de réflexion et des groupes de veille avec les professionnels partenaires, ce qui contribue à renforcer les relations de proximité et de partenariat entre les différents acteurs du territoire. En résulte un partenariat fort avec les acteurs sociaux (centres sociaux, maisons des jeunes et de la

culture, CIDSF...), les mairies de quartier, les polices nationale et municipale, l'éducation nationale... Les impacts de ce partenariat se mesurent en terme d'échange d'information et de réactivité accrue des partenaires. Les facteurs clefs de succès d'une telle structure peuvent donc se résumer en deux points. Accueil, disponibilité, écoute, proximité : ces qualités indispensables favorisent le dialogue et l'échange, aussi bien avec les habitants accueillis qu'avec les acteurs de terrain partenaires, pour établir une relation de confiance sur un sujet sensible. Une approche multi-dimensionnelle est également nécessaire : les problèmes évoqués dans les locaux de la MJD relèvent effectivement à la fois de la santé, du logement, de la famille, du droit du travail, de la prévention...

Mots clés : Maison de justice et du droit, justice de proximité, accès au droit

Rédacteur : Aude TALLARON, 2006/01

Contact : Anny FRANDON, coordinatrice de la Maison de justice et du droit de Romans-sur-isère, 04 75 70 68 00

Source : « Capitalisation des évaluations des 21 Contrats de ville en Rhône-Alpes. Rapport final. Amnyos, Pluricité, 04/2006

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive